

## Valoriser la fonction et le statut d'arbitre

L'Union nationale des arbitres de tennis de table (Unatt) a tenu son congrès annuel fin août à Argenton-l'Église.

L'Unatt regroupe 470 arbitres de niveau départemental, régional et national sur un total de 8 000 arbitres français. « Nos effectifs sont en progression régulière. Nos objectifs sont de valoriser les fonctions du corps arbitral et de mettre en évidence les modifications en matière de règlements des compétitions », précise Robert Mebaraki, réélu pour quatre ans à la tête de l'association.

Les travaux des délégués se sont déroulés dans le nord des Deux-Sèvres grâce à la participation du club de tennis de table de Thouars qui a assuré l'intendance et concocté le programme des excursions.

### Le problème du recrutement

« Le tennis de table est un sport très convivial. Les arbitres sont respectés mais, quel que soit leur niveau, ils éprouvent du stress lorsqu'ils doivent enchaîner plusieurs matches dans la journée ou lorsque le score est très serré dans la manche décisive », commente Robert Mebaraki qui rappelle que



Gilles Bouvier, président de la Ligue Poitou-Charentes, Robert Mebaraki, président de l'Unatt et Claude Rouffaud (Stade poitevin) ont été honorés.

chaque club affilié à la Fédération française doit avoir un juge arbitre pour chaque équipe engagée en championnat dans la limite de cinq arbitres par club.

Et de conclure : « C'est de plus en plus dur de recruter au niveau régional. La formation se déroule sur deux jours et une autre journée est nécessaire pour passer l'examen. Pour prétendre

arbitrer au niveau national, les postulants doivent être présélectionnés ».

Plusieurs membres de l'Unatt ont été honorés lors du congrès annuel parmi lesquels Gilles Bouvier, président de la Ligue Poitou-Charentes, Daniel Monier, du Maine-et-Loire, et Claude Rouffaud, 88 ans et arbitre depuis 1984.